

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 juin 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4045-2018.

Tarifs et conditions de service d'Hydro-Québec Distribution (HQD) pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Phase 3.

Demande du Regroupement CREE aux fins d'inviter la Régie à ordonner à Hydro-Québec Distribution (HQD) de répondre à certaines demandes de renseignements.

Chère Consœur,

Par la présente, le Regroupement CREE invite respectueusement la Régie de l'énergie à ordonner à Hydro-Québec Distribution (HQD) de répondre aux demandes de renseignements suivantes auxquelles celle-ci a omis de répondre dans sa [pièce B-0298, HQD-5, Doc.5](#).

1. LA QUESTION CREE 4.1.9 : LE NOMBRE D'ABONNEMENTS EFFECTIVEMENT EN SERVICE (VENTILES DE FAÇON DENOMINALISEE) SUITE A L'APPEL DE PROPOSITIONS A/P 2019-01

Nous avons posé plusieurs questions (dans notre groupe de questions CREE-4.1 concernant les résultats de l'appel de propositions A/P 2019-01. Hydro-Québec a répondu à plusieurs d'entre elles, notamment en référant à des réponses fournies à la Régie ou à d'autres intervenants. Hydro-Québec a ainsi indiqué combien de signatures d'ententes et de raccordements ont eu lieu suite à cet appel de propositions. Cependant, à moins d'erreur de notre part, Hydro-Québec n'a toujours pas indiqué combien d'abonnements sont effectivement en service (ni le nombre total ni le nombre de MW ni en les ventilant de façon dénominalisée) tel que nous l'avions demandé ci-après :

QUESTION CREE 4.1.9 (CONCERNANT LES RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS A/P 2019-01)

Combien de ces abonnements visés sont effectivement en service? Pour combien de MW au total? Veuillez également déposer une liste (dénominalisée) indiquant combien de MW comporte chacune de ces abonnements effectivement en service.

2. LES PARTIES SOULIGNEES CI-APRES DE NOS QUESTIONS CREE-4.1.3, 4.1.5 ET 4.1.6 : LA VENTILATION DENOMINALISEE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LES PROPOSITIONS RETENUES SUITE A L'APPEL DE PROPOSITIONS A/P 2019-01

Hydro-Québec nous indique qu'elle ne peut nous indiquer de façon nominale quels ont été les engagements (financiers, environnementaux et économiques) pris dans les propositions retenues suite à l'appel de propositions A/P 2019-01. Nous en prenons acte.

Mais il nous semble qu'Hydro-Québec pourrait fournir cette information de façon dénominalisée, comme elle l'a fait pour la puissance visée par ces propositions retenues, en réponse 1.2 à la demande de renseignements no 4 de Bitfarms à la pièce HQD-10, document 3 :

# de projet	Puissance autorisée (kW)
1	600
2	1500
3	10000
4	20000
5	500
Total (MW)	32,6

Nous invitons donc respectueusement la Régie à requérir qu'Hydro-Québec indique, similairement de façon dénominalisée, quels ont été les engagements (financiers, environnementaux et économiques) pris dans les propositions retenues suite à l'appel de propositions A/P 2019-01, tel que nous l'avions demandé dans les parties soulignées ci-après de nos questions CREE-4.1.3, 4.1.5 et 4.1.6. Cela est d'autant plus important qu'Hydro-Québec propose, au présent dossier, d'éteindre rétroactivement ces engagements. Il est donc souhaitable de connaître l'ampleur de ce qu'Hydro-Québec propose d'abroger, afin que la Régie (assistée des intervenants) puissent en évaluer le caractère opportun et équitable dans l'intérêt public.

4.1.3. Est-ce que des engagements financiers ont été pris par ces abonnés? Si oui, pour quel montant? Veillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.

4.1.5. Est-ce que des engagements environnementaux ont été pris par ces abonnés? Si oui, les décrire. Veillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.

4.1.6. Est-ce que des engagements de développement économique ont été pris par ces abonnés? Si oui, les décrire et indiquer pour quel montant. Veillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.

[Souligné en caractère gras par nous aux fins de la présente lettre]

3. LES QUESTIONS CREE-4.2.1 A CREE-4.2.10 : LES ECHEANCES ET LES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES MUNICIPAL

Hydro-Québec a systématiquement refusé de répondre à toutes nos questions ci-après portant sur les échéances restantes et les résultats de l'appel d'offres municipal. Elle plaide que la demande dépasserait le cadre de la phase 3 du présent dossier portant et allègue aussi ne pas disposer pas de cette information. En réponse à Hydro-Québec, nous plaçons qu'il serait douteux qu'Hydro-Québec soit entièrement dans l'ignorance de 100% des renseignements demandés. Par son tarif et son entente avec les réseaux municipaux de l'AREQ, Hydro-Québec doit nécessairement détenir un grand nombre (voire la totalité) de ces renseignements. En ce qui concerne l'argument d'Hydro-Québec selon lequel ces questions dépasseraient le cadre de la Phase 3 du présent dossier, nous répondons ce qui suit :

- Il est fondamental de connaître les résultats de l'appel d'offres municipal et les dates de ces résultats. En effet, Hydro-Québec allègue ne plus avoir besoin d'un processus de sélection en raison notamment de la baisse de la demande en usage cryptographique. Or l'on sait que cette demande est volatile, étant fortement dépendante des fluctuations importantes et fréquentes dans la valeur des cryptomonnaies. Les résultats de l'appel d'offres municipal et leurs dates fourniront donc de précieux renseignements à la Régie (assistée des intervenants) afin de pouvoir déterminer s'il est sage pour Hydro-Québec de ne plus prévoir de processus de sélection.
- Les questions posées permettront par ailleurs de savoir si, en réseaux municipaux, existe un problème de capacités non attribuées, ce qui permettra à la Régie de déterminer s'il est opportun qu'elle règle ce problème également (soit par la présente Phase 3 – ce que la Régie a la discrétion de faire - soit autrement ou ultérieurement).

4.2.1 *Veillez déposer le calendrier des étapes qui restent à franchir quant à cet appel de propositions municipal-coopératif.*

4.2.2 *A la référence i) Hydro-Québec Distribution mentionne l'approbation d'un bloc de 40 MW pour un appel d'offre pour les réseaux municipaux-coopératif. Est-ce ce bloc a été attribué? Pour combien de MW au total? Veillez également déposer une liste (dénominalisée) indiquant combien de MW comporte chacune de ces abonnements? Veillez de plus ventiler cette information par réseau municipal-coopératif.*

4.2.3 *Est-ce que des engagements financiers ont été pris par ces abonnés? Si oui, pour quel montant? Veillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.*

4.2.4 *Est-ce que des engagements financiers ont été pris par ces abonnés? Si oui, pour quel montant? Veillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.*

4.2.5 *Est-ce que des engagements environnementaux ont été pris par ces abonnés? Si oui, les décrire. Veuillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.*

4.2.6 *Est-ce que des engagements de développement économique ont été pris par ces abonnés? Si oui, les décrire et indiquer pour quel montant. Veuillez également déposer une liste (dénominalisée) ventilant l'information quant à chacun de ces clients.*

4.2.7 *Combien d'ententes de raccordement ont été signées? Pour combien de MW au total? Veuillez également déposer une liste (dénominalisée) indiquant combien de MW comporte chacune de ces ententes.*

4.2.8 *Combien de tels raccordement ont été complétés? Pour combien de MW au total? Veuillez également déposer une liste (dénominalisée) indiquant combien de MW comporte chacun de ces projets raccordés.*

4.2.9 *Combien de ces abonnements visés sont effectivement en service? Pour combien de MW au total? Veuillez également déposer une liste (dénominalisée) indiquant combien de MW comporte chacune de ces abonnements effectivement en service.*

4.2.10 *Veillez expliquer de manière qualitative et quantitative (nombre de clients et de MW en faisant le lien avec vos réponses aux sous-questions qui précèdent) combien de dossiers de ces clients seraient en attente de la décision de la Régie à être rendue en la présente Phase 3 (incluant mais non exclusivement toute décision de la Régie qui supprimerait rétroactivement les engagements financiers et/ou de consommation et/ou économiques et/ou environnementaux de ces clients).*

4. LES QUESTIONS CREE-4.3.1 A CREE-4.3.3 : LA CONTRIBUTION AU BILAN DE PUISSANCE

Hydro-Québec refuse systématiquement de répondre aux questions suivantes sur la contribution des contrats pour usage cryptographique issus notamment de l'appel de propositions A/P 2019-01 à son bilan de puissance. Hydro-Québec allègue que cette question relèverait d'un autre dossier (celui de son Plan d'approvisionnement, comprenons-nous). Mais, à cela, nous répondons que, dans cet autre dossier, la formation de la Régie risquerait probablement de dire, à l'inverse, que les questions ci-après auraient plutôt dû être posées au présent dossier R-4045-2018.

Afin d'éviter que la Régie de l'énergie se retrouve dans une telle situation kafkaïenne, nous invitons respectueusement la formation au présent dossier à requérir qu'Hydro-Québec réponde ici à ces trois questions. À titre comparatif, nous notons qu'au récent Dossier R-4041-2018 Phase 2 (sur le GDP Affaires d'Hydro-Québec), la formation de la Régie avait très largement posé des questions (et permis aux intervenants de poser des questions) à Hydro-Québec sur la contribution du GDP Affaires au bilan de puissance d'Hydro-Québec Distribution.

4.3.1 A la référence i) on indique une contribution minimale de 3 MW à la pointe de l'hiver 2020-2021 et une contribution maximale de 23 MW des abonnements issus de l'appel de proposition à la pointe de l'hiver 2022-2023. **Comment est répartie cette contribution sur l'ensemble des contrats signés?**

4.3.2 A la référence ii) Hydro-Québec Distribution a présenté une mise à jour de son bilan de puissance. **Est-ce que ces prévisions de contribution à la demande hivernale (1^{er} décembre au 31 mars) pour les abonnements issus de l'appel d'offre sont inclus dans ce tableau? Est-ce que ce tableau serait modifié si la Régie rend une décision positive dans le présent dossier et que les conditions de services seraient modifiées pour les abonnements qui découlent de l'appel de proposition? Veuillez expliquer en quoi.**

4.3.3 **Est-ce que ces prévisions de contribution à la demande hivernale (1^{er} décembre au 31 mars) seraient modifiées dans le cas d'une allocation de l'ensemble du bloc d'énergie réservé aux chaînes de bloc? Si, oui, veuillez déposer une version du tableau modifié avec l'allocation du bloc de 300 MW.**

[Souligné en caractère gras par nous aux fins de la présente lettre]

* * *

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement CREE constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (CREE)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).